

CHASPUZAC
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre 2020 sous la présidence de Michel JOUBERT.
Les sujets ci-après ont été abordés :

1- Contrat assurance risques statutaires

Le contrat d'assurances sur les risques statutaires du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2020. Un nouveau contrat d'assurance groupe signé avec le CDG 43 sur les risques statutaires va être souscrit avec le groupement Sofaxis CNP pour les 4 années à venir.

2- Révision PLU

Afin de lancer la révision du PLU, un bureau d'études devait être choisi. C'est le bureau d'études Réalités & Descoeur qui a été retenu et sera chargé de la révision du PLU.

3- Modification simplifiée PLU

Une modification du PLU sur des points mineurs a été effectuée. Au cours de l'enquête publique réalisée du 21 septembre 2020 au 05 octobre 2020, aucune observation n'a été émise. La modification du PLU est approuvée.

4- Compétence de la CAPEV en matière de PLU

Compte tenu du renouvellement général des conseillers communautaires, impliquant une nouvelle élection du président de la CAPEV, la prise de compétence en matière de PLU est automatique, dans l'année qui suit, sauf opposition d'une minorité de blocage.

La CAPEV n'exerçait pas cette compétence puisqu'une minorité de blocage s'y était opposé en 2016.

La Commune de Chaspuzac renouvelle son opposition à ce transfert de compétence.

5- Demande de subvention Conseil Départemental

Dans le cadre du programme Fonds 199 destiné à financer des opérations d'investissement de proximité, le Département de la Haute-Loire finance à hauteur de 40 % des travaux pour une dépense subventionnable de 50 000,00 euros.

Le remplacement de menuiseries extérieures sur des logements à Fontannes sera inscrit à ce programme.

6- Réhabilitation Maison Chapon et Rocher

L'appel d'offres pour la réhabilitation de la Maison CHAPON et ROCHER a été effectué. Le montant total des travaux prévu est de 304 633,93 euros hors taxes pour les travaux de la Maison CHAPON où 2 logements seront créés. Le montant prévu des travaux pour la Maison ROCHER s'élève à 232 155,19 euros hors taxes, où 2 logements seront également créés.

7- Demande de subvention

Suite à l'acquisition des maisons Jourdain – Gleize et Gerenton, une demande de subvention va être déposée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, afin de financer le projet de réhabilitation de ces immeubles en logements.

Une nouvelle demande de subvention va être déposée au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour 2021 afin de financer le projet d'aménagement des rues de la Fontaine – Chemin de la Combe - Rue du Pradinat et Quartier de l'Aérodrome.

8- Entente intercommunale gestion de l'unité de production culinaire

Pour répondre à l'article 7 de la convention d'entente intercommunale signé entre les communes de BAINS – BRIVES-CHARENSAC – CHASPUZAC – LE PUY EN VELAY – SANSSAC L'EGLISE – VAZEILLES-LIMANDRE et la CAPEV relative à la cuisine centrale, 3 membres par commune doivent être désignés pour siéger à une commission appelée conférence.

Ces membres siégeront la durée du mandat électif. Mr FOURY David – Mmes BONCOMPAIN Carole et Jackie HUGON siégeront à cette commission.

9- Commission locale d'évaluation des charges transférées

La CLECT, créée par délibération du 30 mars 2000 lors de la création de la CAPEV, doit désigner un commissaire titulaire et un suppléant à chaque renouvellement de mandat municipal.

Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Ce rapport sert de base pour déterminer l'attribution de compensation de chaque commune membre de la CAPEV.

Mr JOUBERT Michel (titulaire) et Mr CHAMAYOU Patrice (suppléant) sont désignés pour siéger à cette commission.

10- Installation antenne relais

Une antenne relais de téléphonie va être installée par la Société Télécosmax (sous-traitant de ORANGE) sur le site de la Garde à côté du réservoir d'eau potable.